

ILOT BIODIV

L'accès à l'eau pour la faune sauvage est de plus en plus difficile dans les plaines agricoles. Les causes sont multiples : changement climatique, simplification du paysage, disparition des mares...

Afin de répondre à ce besoin essentiel et restaurer le potentiel d'accueil de la biodiversité en plaine, les Fédérations des Chasseurs des Hauts-de-France proposent à leurs adhérents la mise en place d'ilots biodiversité.

RÉSERVEZ VOTRE ILOT

Pour participer au projet, vous pouvez contacter la fédération des chasseurs de votre département avant le **31 août 2024**



COMPOSITION DE L'ILOT

= 1 BAC A EAU

- 1m x 1m
- Pente douce
- 25 cm maximum de profondeur

VOS OBLIGATIONS

En réservant un ilot biodiversité, vous bénéficiez d'une subvention publique. Vous êtes donc tenu aux engagements suivants :

- Implantation uniquement en milieu naturel non clos ;
- Implantation au sein d'une zone enherbée de 15m² ou d'une haie ;
- Implantation pour une durée minimale de 5 ans ;
- Mise en eau obligatoire l'été.

En cas de non respect de ces obligations, la Fédération des chasseurs pourra exiger le remboursement de la valeur réelle du kit.

BON DE COMMANDE

ÉTÉ 2024

Madame / Monsieur (NOM Prénom)

Adresse

Code Postal Commune

Mail Tel

Souhaite bénéficier de ilot(s) à 20 € l'unité

Soit un total de€ à régler par ☐ chèque

M'engage à respecter les préconisations d'implantation de l'ilot.

Commune d'implantation de l'ilot

N° de cadastre / Point GPS.....

Fait à

Signature

Le/...../.....

L'ilot fourni a une valeur réelle de **117,60 €**. En cas de non respect des préconisations d'implantation ou d'utilisation non conforme à l'objet, la Fédération des chasseurs pourra exiger le remboursement de la valeur de l'ilot.

CONTACTS



c.bernard@naturagora.fr



m.castaing@fdc60.fr



dbrebion@chasse59.net



abasseur@fdc62.fr



athaureau@fdc80.com

